

Toulouse, le 18 mars 2021

## Suites du CTL Télétravail : clarifier méthode et objectifs et surtout inclure les agent-es au processus piloté par l'ANACT et la direction

Nous n'allons pas faire ici l'histoire de ce que *Solidaires Finances Publiques 31* a initié avec la CGT à savoir un CTL sur le télétravail qui s'est finalement tenu mi-janvier, malgré les réticences initiales de la direction.

Ci-après le lien vers le compte-rendu du CTL :

[https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/files/310/documents/CR\\_CTL\\_18012021\\_TeleTravail.pdf](https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/files/310/documents/CR_CTL_18012021_TeleTravail.pdf)

Nous y évoquons une partie de réponse de la direction qui nous indiquait qu'elle avait missionné Mme Bon pour travailler sur le sujet et par ailleurs que l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) avait retenu la démarche locale et s'impliquerait dans les groupes de travail à venir.

### Groupes de travail et convention avec l'ANACT : ne pas se faire voler notre initiative

Ce jeudi 18 mars nous avons une réunion de présentation de la collaboration avec l'ANACT et donc du cadre et modalités de poursuite de la réflexion sur le Télétravail. Et ça ne commençait pas très bien pour tout dire.

L'administration nous a expliqué le conventionnement cadre fin 2020 entre l'ANACT et le ministère sur plusieurs thématiques, dont le télétravail. En déclinaison, des directions entrent dans cette dynamique et la DRFiP 31 en fera donc partie à la suite du CTL Télétravail et des « Retex » ou retours d'expérience, menés avec les cadres au dernier trimestre 2020. Un COPIL national (COmité de PILotage) s'est réuni le 11 février dernier pour en définir la méthodologie. Un point audio va être fait avec les syndicats nationaux le lundi 22 mars prochain.

Et l'administration d'enchaîner avec un « *il nous est proposé de créer un groupe de travail qui permettra d'analyser la situation et de proposer des actions. Il devra permettre d'accompagner les cadres dans la gestion du télétravail, mais devrait de fait améliorer les conditions de travail de tout le monde.* ».

**Et là nous avons interrompu une première fois, parce que ce qui ressort du CTL ce n'est pas de faire un groupe de travail avec seulement des cadres et uniquement pour dégager des solutions managériales.**

**Bien entendu c'est une des questions soulevées par le télétravail et il mérite d'être traité, la période a montré combien cela était nécessaire. Mais ce n'est pas, loin s'en faut, le seul sujet et nous demandons :**

- un élargissement des thèmes au-delà du seul aspect managérial ;
- l'intégration des agent-es au processus d'échange ;
- l'association des syndicats aux groupes de travail.

Nous avons bien compris que ce n'était pas l'intention de l'administration, pas plus que de l'ANACT manifestement, et la chargée de mission a louvoyé à plusieurs reprises pour tenter de se dégager de notre demande. D'où cette première salve de *Solidaires Finances Publiques 31* pour faire changer la méthode.



### Quelle organisation et quelle méthodologie ?

La chargée de mission a commencé à échanger avec les deux référent-es de l'ANACT qui sont chargé-es de suivre le travail mené à la DRFiP 31. Nous aurons début avril un échange audio direction/référent-es ANACT/syndicats locaux qui les conduira à nous expliquer leur mission et nous à fixer nos exigences.

Et de revenir à la charge d'un : « *j'entends ce que vous dites mais c'est un cadre national qui répond à nos préoccupations localement c'est pourquoi dans un premier temps il n'y aura que des cadres mais une partie du travail sera réalisée avec les agent-es* ».

**Deuxième interruption de son programme pour lui dire que ce n'était tout simplement pas possible, encore une fois parce que c'était nous qui avons initié ce travail, nous qui avons monté et restitué les premiers questionnaires d'agent-es qui établissaient le constat dont ils se servaient aujourd'hui et nous qui avons indiqué lors du CTL que nous étions partants pour participer aux groupes de travail.**

Et la chargée de mission de poursuivre sur l'organisation et la méthodologie pour tenter de nous rassurer en expliquant que la première phase était la constitution d'un COPIL Local. Qui comprendrait 1 représentant-es de chaque syndicat, l'ISST (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail), les référent-es ANACT et la direction. Le premier COPIL sera chargé de définir et valider les thématiques, de suivre les travaux et de valider les solutions et expérimentations qui se dégageraient du groupe de travail (GT).

Le travail d'un premier temps consiste à éplucher les questionnaires agent-es et cadres réalisés par l'administration (retour dans les prochains jours), ainsi que les documents fournis par les syndicats lors du CTL de janvier. Et de

reprendre : « *Ce GT est constitué d'encadrant-es volontaires et des référent-es ANACT... Mais les agent-es seront consulté-es parce que le but est de répondre aux besoins du terrain...* ».

**Troisième interruption du programme pour constater que nous avons bien compris dès le départ ce que prouve la constitution d'un GT par et pour les encadrant-es, sur leur mode d'organisation avec le télétravail, les outils à mettre à leur disposition,... Et ça ne nous étonne pas puisque les fameux « Retex » post confinement n'ont été menés par la DRFiP 31 qu'avec les encadrant-es et sans un regard pour les agent-es alors que la Douane par exemple a mené une double enquête.**

### **L'intervention du DRFiP pour recadrer le propos**

Le DRFiP est alors intervenu pour commencer à lâcher un peu de lest face à notre insistance. Il a indiqué qu'il fallait interroger la centrale pour voir sous quelle forme les agent-es pouvaient être intégré-es au processus parce qu'il les considérait comme partie intégrante du dispositif. Et précisé que s'agissant des syndicats nous serions intégrés en participant au COPIL et il nous a semblé qu'il comptait aussi nous associer aux GT (**ça c'était nouveau et nous l'avons donc enregistré, mais cela ne nous a pas semblé certain...**).

Il s'est dit ouvert à des échanges plus larges venant des retours agent-es et cadres mais aussi nos documents de CTL très riches et fournis de témoignages à retenir.

### **Et le retournement progressif, mais timide, de la chargée de mission**

Elle a malgré tout rappelé que nous étions au début d'une démarche globale et au long cours dont le COPIL serait partie prenante et qui reprendrait tous les éléments « *dont ceux du GT avec les encadrants* »...

**Nouvelle interruption du programme pour lui demander si elle avait bien entendu ce que disait le DRFiP et surtout nous préciser, parce que c'était bien là l'essentiel, quel était l'objectif de ce travail.**

Nous tiendrons en parallèle du COPIL et du GT des ateliers avec les agent-es sachant qu'il y a déjà beaucoup de choses qui se dégagent des retours de questionnaires agent-es et cadres.

Pour le GT 18 participant-es se sont déclaré-es mais l'ANACT dit que c'est impossible et qu'il faut donc créer des sous-groupes à 4/5 participant-es avec chacun une thématique. Le postulat est de consacrer au maximum 2 1/2 journées par mois à cet exercice qui durera jusqu'en septembre qui sera le moment d'un premier bilan.

**A ce stade et toujours empreints d'interrogations sur la volonté de faire participer les personnels nous avons dit que si ce projet était « au long cours », la direction devait au fur et à mesure prendre des décisions évidentes plutôt que d'attendre « le grand soir de l'ANACT ». Parce que, témoignages au CTL et réalité quotidienne, montrent qu'il est urgent d'agir sur plusieurs points d'ores et déjà identifiés.**

Le DRFiP a dit partager notre proposition d'acter régulièrement et au fur et à mesure les solutions qui se dégageraient pour éviter « l'effet tunnel ». Nous ne manquerons donc pas de le lui rappeler.

### **Et maintenant comment ça va se passer ?**

Ce lundi 22 mars la DRFiP 31 verra sa démarche intégrée lors du CHS-CT Ministériel à la convention nationale de l'ANACT. Ensuite, la direction doit nous restituer sa compilation des questionnaires agent-es et cadres à la fin du mois de mars. Dans le même temps les syndicats auront un échange avec les deux référent-es désigné-es par l'ANACT pour suivre et piloter le processus. De là un premier COPIL se réunira pour définir les thématiques et lancer le processus qui sera suivi du fameux GT et de ses « sous GT » ainsi que des ateliers avec les agent-es. Étant précisé qu'il fallait distinguer ces ateliers des réunions de services promises et rappelées récemment dans un message aux cadres, issues des propositions syndicales du CTL sur le télétravail.

**Nous reviendrons vers vous après la réunion avec l'ANACT qui nous permettra de cerner d'une manière plus concrète où et comment nous allons dans cette aventure. Mais pour conclure nous rappelons ici les bases de notre engagement reprises dans notre liminaire au CTL de mi-janvier :**

*« Dès notre demande d'un CTL sur le télétravail, nous avons pointé les limites de son impact dès lors qu'un certain nombre de mesures ont un cadre national toujours pas défini. Ceci étant, nous considérons que nos débats du jour peuvent et doivent être utiles pour :*

- identifier les impacts du télétravail en mode Covid sur les processus de télétravail en mode « normal » ;*
- tirer un bilan des difficultés de la période et identifier les « bonnes pratiques » dans le réseau pour permettre leur généralisation et leur harmonisation ;*
- répondre aux effets constatés de la désorganisation de certains services ;*
- clarifier les processus et l'étude des demandes et des besoins des agent-es en télétravail, notamment d'un point de vue matériel ;*
- répondre au défi du clivage télétravailleur-se/non-télétravailleur-se, pour le bien être des agent-es, mais aussi la bonne marche des services ;*
- relayer auprès de la DG des pistes d'enrichissement du cadrage national attendu, car un jour viendra ou nous serons en période « normale » qui nécessitera une clarification des pratiques. »*

